

<p style="text-align:center"><b>CAHIER DES CHARGES</b> <b>ÉDITION ET DIFFUSION DU LIVRE <i>L'ÉCOLE PRATIQUE</i></b> <b><i>DES HAUTES ÉTUDES. 150 ANS DE RECHERCHE (1868-2018)</i></b></p>
---

## 1. OBJET DU MARCHÉ

L'objet du présent marché est la conception, la réalisation et une partie de la diffusion du livre *L'École Pratique des Hautes Études. 150 ans de recherche (1868-2018)* [titre provisoire], Ce livre d'environ 700 pages et 350 illustrations, dont 21 en pleine page, retracera l'histoire des recherches menées à l'École Pratique des Hautes Études depuis sa fondation en 1868 jusqu'à nos jours.

### 1.1. Choix des textes et des illustrations de l'ouvrage

La responsabilité de l'ouvrage est confiée à Patrick Henriet, directeur d'études à l'EPHE, qui est aidé d'un comité éditorial (ci-après « l'éditeur scientifique »). Il travaille de concert avec un groupe d'historiens et de chercheurs spécialisés chargé de rédiger les différents chapitres du livre et de proposer les illustrations les plus pertinentes.

### 1.2. Descriptif de l'ouvrage

- Format 24,60 cm x 28 cm ou approchant, à la française,
- 700 pages
- Texte : 1 100 000 signes espaces compris, environ, pour les textes des chapitres, introduction et conclusion comprises (environ 715 000 signes), les notices courtes qui les accompagneront ou les suivront (285 000 signes) et la bibliographie générale (100 000 signes). L'ordre des textes est encore susceptible d'évoluer,
- 350 illustrations environ (maximum), en quadrichromie et noir et blanc, dont 21 en pleine page
- impression en quadrichromie, sur un papier semi-mat 150 g,
- façonnage : ouvrages brochés avec rabats, couverture quadri pelliculée,
- titre provisoire : *L'École Pratique des Hautes Études. 150 ans de recherche (1868-2018)*
- prix public de vente **maximum** : 40 Euros T.T.C. (quarante euros toutes taxes comprises).

Note : dans le tableau qui suit, les noms des responsable et des rédacteurs peuvent évoluer.



Note 2 : le candidat pourra faire parvenir un exemplaire d'une ou plusieurs de ses réalisations.

### **1.3. Diffusion de l'ouvrage**

L'ouvrage sera édité en langue française et son premier tirage sera de 1 000 (mille) exemplaires :

- 600 (six cents) exemplaires seront destinés à la vente en librairie, par l'éditeur retenu ;
- 400 (quatre cents) exemplaires seront remis à l'École Pratique des Hautes Études. Ils seront destinés :
  - à la distribution des exemplaires d'auteur.
  - comme justificatifs, aux établissements qui auront prêté des œuvres ou fourni des images.
  - à des dons gratuits.
  - Aux souscripteurs.

### **1.4. Présentation des noms et des logos**

- Les logos de l'École Pratique des Hautes Études et de l'université PSL doivent obligatoirement apparaître en quatrième de couverture, à l'intérieur de l'ouvrage et sur l'ensemble des supports publicitaires et de communication ;
- Les logos des autres institutions participant au financement de l'édition devront apparaître de manière claire sur l'ouvrage (quatrième de couverture) et sur l'ensemble des supports publicitaires et de communication.

### **1.5. Droit d'auteur**

Chaque exemplaire portera la mention suivante :

© « Nom de l'éditeur »/École Pratique des hautes Études, 2018 ».

Compte tenu du caractère spécifique de l'ouvrage, les droits d'auteurs seront de 0,00 €.

### **1.6. Calendrier de réalisation**

Remise des textes et des illustrations à l'éditeur retenu. Navettes entre l'éditeur commercial et l'éditeur scientifique jusqu'à l'obtention des versions définitives, pour chaque chapitre ou sous-chapitre. Deux jeux d'épreuves sont prévus.	du 1 <sup>er</sup> septembre au 1 <sup>er</sup> décembre 2017
Validation de la maquette	15 janvier 2018

Validation de la couverture de l'ouvrage	5 février 2018
Présentation du bon à tirer à l'École Pratique des Hautes Études	19 mars 2018
Date de livraison des ouvrages à l'École Pratique des Hautes Études	23 avril 2018
Date officielle de parution	2 mai 2018

Le calendrier ci-dessus indique les dates auxquelles les actions doivent être réalisées au plus tard

## 2. DÉFINITION DE LA PRESTATION

### 2.1. Répartition des rôles

#### 2.1.1. Rôle de l'École Pratique des Hautes Études

L'École Pratique des Hautes Études :

- fournit à l'éditeur retenu l'ensemble des textes et des images nécessaires à la réalisation du livre *L'École Pratique des Hautes Études. 150 ans de recherche (1868-2018)* [titre provisoire], et acquiert auprès des auteurs et des institutions les droits de reproduction des textes et des images. Les textes et les images seront remis au fur et à mesure à l'éditeur retenu entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2017 ;
- accompagne l'éditeur retenu dans l'ensemble des étapes du travail de fabrication de l'ouvrage ;
- assure la relecture et le contrôle scientifique et technique du contenu du catalogue. En cas d'édition d'une version du catalogue en langue anglaise, il assure ces mêmes contrôles et relecture ;
- signe le bon à tirer avant impression.

#### 2.1.2. Rôle de l'éditeur retenu

L'éditeur retenu a l'exclusivité de la publication du livre *L'École Pratique des Hautes Études. 150 ans de recherche (1868-2018)* [titre provisoire], mais il ne peut en aucune façon diffuser ou utiliser les illustrations et les textes de l'ouvrage pour un autre usage, ou revendiquer un droit d'auteur sur les textes et les images numérisées.

L'éditeur se charge du suivi éditorial et assure l'ensemble du travail de fabrication de l'ouvrage, dont chaque étape se fait en concertation avec le comité de pilotage, et avec l'approbation du comité scientifique :

- préparation du manuscrit et relecture typographique et orthographique d'après les textes remis sous forme électronique ;
- recrutement du ou des spécialistes chargé(s) de la traduction en français des textes scientifiques rendus en langue étrangère (anglais, portugais, italien, allemand) ;
- fourniture de jeux d'épreuves pour relecture et contrôle du contenu scientifique et technique par le responsable de l'ouvrage;
- réalisation de la maquette intérieure de l'avant-projet jusqu'à l'adoption de la maquette définitive ;
- cotation de la gravure et contrôle de l'ozalid jusqu'au bon à tirer ;
- impression, reliure, façonnage en France ou dans un pays membre de l'Union européenne ;
- livraison sous film plastique à l'unité et caisses carton. La livraison des catalogues s'effectue, franco de port, à la présidence de l'École Pratique des Hautes Études, 4-14 rue Ferrus, 75014 Paris, aux heures d'ouverture du service (du lundi au vendredi).
- envoi de tirés à part électroniques des chapitres ou sous-chapitres aux différents auteurs, dont la liste et les adresses seront fournies par l'École Pratique des Hautes Études.

2.1.3. Rôle de l'éditeur retenu en cas d'édition d'une version du catalogue en langue anglaise.

L'éditeur retenu a l'exclusivité de la publication de la version en langue anglaise du livre *L'École Pratique des Hautes Études. 150 ans de recherche (1968-2018)* [titre provisoire], mais il ne peut en aucune façon diffuser ou utiliser les illustrations et les textes de l'ouvrage pour un autre usage, ou revendiquer un droit d'auteur sur les images numérisées.

L'éditeur se charge du recrutement du ou des spécialistes chargé(s) de la traduction des textes scientifiques.

Il assure, selon les modalités décrites dans le chapitre 2.1.2., le suivi éditorial et l'ensemble du travail de fabrication de l'ouvrage, dont chaque étape se fait en concertation avec le coordinateur du livre, et avec l'approbation du comité scientifique.

## **2.2. Diffusion et condition de vente par l'éditeur retenu**

L'éditeur retenu s'engage à assurer la diffusion et la commercialisation exclusive de l'ouvrage, notamment auprès des libraires, sur l'ensemble du territoire national, et dans des points de vente spécialisés à l'étranger.

Au-delà de 200 (deux cents) exemplaires vendus, l'éditeur s'engage à verser à l'École Pratique des Hautes Études 8 % du prix hors taxes de l'ouvrage, en paiement des droits d'auteurs.

### **2.3. Promotion**

L'éditeur retenu fournit les exemplaires nécessaires au service de presse, avec en particulier l'envoi d'une trentaine d'exemplaires aux revues et journaux qui pourraient faire un compte-rendu du livre. Un état du service de presse effectué sera communiqué dans les trois mois après la publication de l'ouvrage.

L'éditeur retenu s'engage à faire apparaître dans tout son matériel de promotion la mention claire du partenariat avec l'École Pratique des Hautes Études. Ce matériel comprend notamment, et sans exclusive :

- ses nouveautés « à paraître » ;
- ses communiqués de presse ;
- ses publicités ;
- son catalogue général.

Une concertation étroite sera établie entre l'École Pratique des Hautes Études et l'éditeur retenu, afin d'assurer la meilleure promotion possible de l'ouvrage.

## **3. POINTS PARTICULIERS**

### **3.1 Achat d'exemplaires supplémentaires**

Si l'École Pratique des Hautes Études souhaite acheter des exemplaires supplémentaires des ouvrages, au-delà des 400 (quatre-cents) remis par l'éditeur dans le cadre du présent marché, l'éditeur cédera ces exemplaires avec une remise de 35 % sur le prix de vente hors taxe en vigueur.

### **3.2 Réimpression**

Si l'éditeur retenu souhaite réimprimer l'ouvrage, il devra solliciter l'accord de Monsieur le Président de l'École Pratique des Hautes Études (4-14, rue Ferrus, 75014 Paris), par lettre recommandée avec accusé de réception, au minimum deux mois avant la date de réimpression prévue.

Si une réimpression se faisait, l'éditeur s'engage à verser à l'École Pratique des Hautes Études 8 % du prix de vente public hors taxes des ouvrages, en paiement des droits de reproduction des textes et des illustrations.

Si l'École Pratique des Hautes Études souhaite faire rééditer l'ouvrage, l'éditeur s'engage à assurer la réimpression aux conditions fixées au 3.1 de ce présent cahier des charges.

### 3.3. Contrat d'édition

Une fois proclamé le résultat de l'appel d'offres, l'éditeur, l'éditeur scientifique et l'EPHE signeront un contrat d'édition reprenant les clauses énoncées ci-dessus. L'éditeur pourra, s'il le souhaite, étendre le contrat aux collaborateurs de l'auteur par des contrats particuliers.

## 4. AUTRES CLAUSES

### 4.1 Non-respect des clauses de l'appel d'offres

Dans le cas d'une carence de l'éditeur ou de la non publication dans les délais requis, celui-ci s'engage à rembourser la totalité des sommes préalablement perçues, sauf cas de catastrophe naturelle, guerre, cas de force majeure dûment établi. Dans le cas d'une non livraison du manuscrit par l'éditeur scientifique, l'éditeur ne percevra aucun dédommagement. Le contrat d'édition fixera en revanche les droits de l'éditeur dans le cas de non-correction des épreuves par l'auteur ou d'obstacle manifeste à la sortie du livre.

### 4.2 Délais d'exécution ou de livraison

L'éditeur s'engage à publier l'ouvrage dans les délais mentionnés au 1.7 de ce présent cahier des charges.

### 4.3 Durée du marché

Le marché prend effet à compter de la remise du manuscrit original, complet, corrigé, prêt à être édité, libre de droits. Il prend fin au plus tard le 2 mai 2018.

### 4.4 Avances

Une avance de 5 % du coût total de la prestation sera versée à la date de signature du marché.

### 4.5 Prix

Les prix s'entendent fermes pour la durée du marché.

### 4.6 Modalités de facturation

Le versement du restant-dû fera l'objet d'une facture éditée à la date de remise de l'achevé d'imprimer.

Les factures devront parvenir à l'adresse suivante :

École Pratique des Hautes Études  
Direction financière et comptable  
Pôle facturier  
4-14, rue Ferrus  
75014 Paris

#### **4.7 Modes de règlement**

L'EPHE, après vérification des factures et des prestations effectuées, procède au règlement de celles-ci dans un délai de 30 jours maximum à partir de la date de réception des factures, conformément au décret n°2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique.

#### **4.8 Pénalités de retard**

En cas de retard dans l'exécution de prestations ou de livraisons, une pénalité sera appliquée par le pouvoir adjudicateur.

#### **4.9 Résiliation**

Les clauses et conditions de résiliation de ce marché sont définies par le chapitre 6 du cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services, annexé à l'arrêté du 19 janvier 2009.

#### **4.10 Documents contractuels**

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- 1° l'acte d'engagement et ses annexes ;
- 2° le présent cahier des clauses particulières ;
- 3° Le cahier des clauses administratives générales des marchés publics de fournitures courantes et de services, annexé à l'arrêté du 19 janvier 2009.

#### **4.11 Réclamation et litiges**

Les litiges soulevés à l'occasion du présent marché sont, en dernier ressort et à défaut d'accord amiable ou de conciliation, portés à l'initiative de la partie la plus diligente devant le tribunal administratif de Paris.

#### **4.12 Assurances**

Le titulaire du marché déclare avoir souscrit à ses frais une police d'assurance valable pendant toute la durée du marché et couvrant les risques afférents à son métier.

#### **4.13 Droit et langue**

Tous les documents, inscriptions sur matériel, correspondances, factures ou modes d'emploi doivent être rédigés en français ou anglais.

Si le titulaire est établi dans un autre pays de l'Union européenne sans avoir d'établissement en France, il facturera ses prestations hors TVA et l'administration lui communiquera un numéro d'identification fiscale.



Fait à Paris, le

Le Pouvoir adjudicateur	Le titulaire du marché
<p data-bbox="225 629 762 723">Hubert Bost Président de l'Ecole Pratique des Hautes Etudes</p>	